

Les produits de Septfontaines aussi bien que ceux d'Eich ainsi que le minerai d'alluvion d'Iitzig étaient acheminés vers le port d'Ehnen qui fut pourvu en 1855 d'un dépôt de minerai avec un quai de chargement de 130 m de longueur. (36)

Au port de Stadtbredimus était chargée la minette, surtout après achèvement, en 1850, de la route des Trois Cantons, qui reliait le bassin minier par Bettembourg-Frisange à Bous, où elle rejoignait la route de Luxembourg à Remich. Comme les frères Metz étaient intéressés au raccourcissement du tronçon Bous - Stadtbredimus, ils contribuèrent pour une partie dans les frais incombant à la commune de Stadtbredimus pour la réfection du dit chemin vicinal. (37)

L'usine de Fischbach

En 1852 la Société prit à bail l'usine de *Fischbach* et remit en activité les 2 hauts fourneaux sis sur l'Ernz et dans lesquels elle traita de la minette additionnée à du minerai d'alluvion de la région de Mersch.

L'usine comprenait originairement 4 hauts fourneaux : le premier, sis sur la route de Lintgen, datant de 1768, du temps du premier propriétaire, le baron de Cassal, fut démoli en 1812 ; celui construit en 1813 par Hubert Joseph Collart, se trouvait en amont de la forge d'affinage créée par de Cassal dans la vallée de l'Ernz, à proximité de la route de Larochette ; enfin il y avait le haut fourneau que le nouveau propriétaire Auguste Garnier fit élever en 1836 près du premier haut fourneau, au bord de la route de Fischbach à Blaschette.

La crise de 1842, occasionnée par l'isolement économique du Grand-Duché fit que les deux hauts fourneaux durent être éteints. (38)

Au temps jadis, des taques — de valeur inégale — furent coulées à Fischbach. Une belle pièce (Adam et Eve), portant le millésime 1736, est reproduite dans H. Carpentier, Plaques des cheminées, Paris 1912. (39)

L'usine fut arrêtée en 1857.

Des 12 hauts fourneaux (dont 3 appartenant aux Metz) existant dans le Grand-Duché en 1845, il n'y en eut plus que 8 sous feu pendant la crise. En 1852 15 hauts fourneaux (dont 6 aux Metz) étaient de nouveau en activité. (33)

La production remonta surtout après que le droit préférentiel sur le fer belge eut été augmenté en 1852 pour être aboli deux ans plus tard et remplacé par le droit protecteur du tarif, prohibitif pour l'industrie belge. (34)